

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 septembre 2015 portant désignation des
membres de la Commission centrale de gestion des emplois
pour l'enseignement préscolaire et primaire libre
subventionné, ordinaire et spécialisé**

A.Gt. 26-08-2024

M.B. 24-09-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 9, 13, §1^{er}, 14 §2 et 25 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié, notamment l'article 78, §1^{er}, 17° ;

Considérant qu'il convient de remplacer un membre démissionnaire,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2ème tiret, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots « M. Jean-Claude LEMAITRE » sont remplacés par les mots « Mme Tania MOAR » ;

- les mots « Mme Jamila ZEROUALI » sont remplacés par les mots « Mme Florence SCHÜM ».

Article 2. - A l'article 2, 2ème tiret, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots « M. Jean-Claude LEMAITRE » sont remplacés par les mots « Mme Florence SCHÜM » ;

- les mots « Mme Jamila ZEROUALI » sont remplacés par les mots « Mme Anne CHARLES ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 26 août 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON